

CONTRAT TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019 / 2021 Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire

Entre les soussignés

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme,

dont le siège se situe Hôtel du Département, 24 rue Saint Esprit, 63000 CLERMONT-FERRAND, représenté par son Président, Monsieur Jean-Yves GOUTTEBEL, dûment habilité à signer ce contrat en vertu de la délibération n°en date du.....

ci-après désigné « le Département »,

Et

La Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire,

dont le siège se situe 7 ter, Boulevard André Malraux 63504 ISSOIRE, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul BACQUET, en vertu de la délibération de son conseil communautaire n°2017-1-1 en date du 9 Janvier 2017,

ci-après désignée « l'intercommunalité »,

d'autre part

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° du Conseil départemental du Puy-de-Dôme en date du 20 juin 2017 relative à la définition des principes de mise en œuvre des contrats territoriaux de développement durable pour la période 2019/2021,

Vu la délibération n° du Conseil départemental du Puy-de-Dôme en date du.....relative à la mise en œuvre de la nouvelle génération des CTDD 2019/2021,

Vu la délibération n° du Conseil départemental du Puy-de-Dôme en date du..... relative à l'adoption du contrat territorial de développement durable de la Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire,

Vu la délibération n° du la communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire en date du 21 février 2019 relative à l'adoption de son contrat territorial de développement durable,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

La politique d'aménagement du territoire du Puy-de-Dôme mise en œuvre par le département doit permettre de relever plusieurs défis :

- garantir à tous les habitants du puy de Dôme un accès équitable aux équipements et services,
- dépasser les logiques de concurrence afin de renforcer les complémentarités territoriales,
- prendre en compte les spécificités territoriales pour apporter une réponse adaptée aux réalités locales.

L'harmonie territoriale et la qualité de vie dans le département du Puy-de-Dôme reposent sur un maillage équilibré autour de ses principales villes dont la métropole de Clermont-Ferrand, ses villes moyennes qui jouent un rôle de centralité et d'équilibre et ses nombreux bourgs ruraux.

La politique départementale propose de consolider ce maillage afin de conforter la possibilité de vivre en tout lieu de ce territoire en bénéficiant de services de proximité.

Le Département a ainsi souhaité en complément de son intervention à destination des communes à travers le Fonds d'Intervention Communal (FIC) poursuivre et renforcer sa contractualisation avec les intercommunalités dans le cadre des contrats territoriaux de développement durable.

Ces contrats doivent permettre l'émergence de projets structurants afin de cibler l'intervention du département. Ils sont l'expression d'une vision partagée entre le département et l'intercommunalité. Ils présentent :

- une dimension opérationnelle pour laquelle le présent contrat identifie les opérations d'investissement à conduire sur la période de 2019 à 2021,
- une dimension méthodologique afin de mieux articuler compétences départementales et intercommunales (y compris projets de mutualisation d'équipements, de moyens, groupements de commandes ou d'achats, cofinancement de projets...) dans une logique partagée d'amélioration des services dans un contexte de contraintes sur les moyens,
- une dimension prospective pour laquelle des études pré-opérationnelles ou de faisabilité sont proposées afin de préparer notamment la prochaine génération des CTDD. Ce volet prévoit également la mise en place de groupes de travail associant le Département et l'intercommunalité sur des sujets de réflexion et d'analyse communs.

Le présent contrat se propose de décliner, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire, cette nouvelle politique contractuelle.

Envoyé en préfecture le 28/02/2019

Reçu en préfecture le 28/02/2019

Affiché le

ID : 063-200070407-20190221-DEL_2019_06-DE

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les besoins, en matière d'équipements, jugés prioritaires par les parties, sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire ainsi que les thèmes ou actions de réflexion à partager entre les parties.

Il est basé sur un diagnostic partagé de ce territoire présenté en annexe et dont les principaux enjeux sont rappelés à l'article 3 du présent contrat.

Il définit notamment les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération et le Département apportent conjointement leur contribution au développement des services de proximité en lien avec leurs compétences afin de satisfaire les besoins de leurs habitants.

Il précise les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien financier, logistique ou technique à la réalisation des programmes d'actions portés par l'intercommunalité et son appui à la déclinaison sur le territoire des politiques départementales.

Il détermine les domaines dans lesquels les deux parties ont choisi de mener ensemble des expérimentations.

Il rappelle également les modalités d'intervention du Département au titre de ses principales compétences sur ce territoire.

Article 2 : PERIMETRE DU CONTRAT

Le contrat couvre le périmètre de l'Agglo Pays d'Issoire.

Article 3 : ENJEUX DU TERRITOIRE

Les parties ont défini à travers un diagnostic partagé les principaux enjeux auxquels le territoire de la Communauté d'agglomération est confronté. La synthèse de ce diagnostic est présentée en annexe.

On peut néanmoins souligner les principaux enjeux suivants :

Démographie

Des dynamiques contrastées entre les différents territoires qui demandent des réponses adaptées
Une très bonne couverture médicale

Socio-Economique

Une forte représentation de l'emploi agricole et industriel
Définir une politique commune de l'insertion sur le territoire

Services à la population

Des projets à accompagner pour un service public optimal et un quotidien simplifié :

- Maisons de services au public pour lesquelles une articulation des interventions du département et des acteurs locaux reste à consolider
- le maintien à domicile pour les personnes âgées à développer
- un programme de rénovation des équipements sportifs
- conforter le maillage du pôle enfance jeunesse avec le projet de Champeix

Logement

Développer le logement social en lien avec la mise en place d'un futur PLH
Accompagner les projets de logements sociaux à destination des personnes âgées (Champeix, Breuil sur Couze)

Mise en place du plan partenarial de gestion de la demande et de la conférence intercommunale du logement
Revitaliser les centres-bourgs dans les communes les plus rurales pour lutter contre la vacance

Infrastructures numériques

Un niveau d'équipement du territoire à développer en favorisant l'émergence de technologies alternatives

Culture

Une structuration du réseau de lecture publique à développer

Un enseignement musical à développer

Une convergence des saisons culturelles à promouvoir

Tourisme

Territoire attractif au niveau touristique

Projet d'aménagement de la voie verte à concrétiser.

Milieux Naturels

Contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2027 ; participer à la préservation du patrimoine naturel, en termes d'habitats, d'espèces, et de géologie.

Transport/Mobilité

Construire une offre de mobilité permettant la desserte des territoires peu denses tout en proposant alternatives viables à l'automobile sur l'agglomération d'Issoire et ses connexions avec la métropole clermontoise.

Article 4 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

4.1 Au regard des enjeux du territoire de l'Agglo Pays d'Issoire et dans le cadre de ses compétences Département envisage, sur la période 2019-2021, de mettre en œuvre, sous maîtrise d'ouvrage directe actions, inscrites à son Plan pluriannuel d'investissement, suivantes :

Au titre des routes : 2 projets pour une estimation de 1 540 000 €

- o RD 89 - aménagement RD 89 PR 0+000 A 0+500 desserte carrière St Thomas (Commune de St Jean Val) - 540 000 €

- o Liaison nouvelle RD725/RD35-Suppression Pn 58 SNCF (Commune du Breuil-sur-Couze) - 1 000 000 €

Au titre des Collèges : 300.000 €

- o Collège Jules Ferry (Brassac-Les-Mines) 300.000 €

- Rénovation des peintures des murs des couloirs des 2ème et 3ème étages du bâtiment enseignement

Au titre de la voie verte du Val d'Allier

- o Secteur Sud : 9 050 000 €

Le département portera le projet de voie verte, secteur Sud, auquel la Communauté d'agglomération participera, que ce soit en matière de construction de l'infrastructure et de son entretien. Une convention spécifique précisera les modalités de ce partenariat.

4.2 Au regard des enjeux du territoire de l'Agglo Pays d'Issoire, l'intercommunalité envisage de réaliser les opérations suivantes. Elles font l'objet d'un co-financement de la part du Département :

Au titre de la rubrique « Services à la population »

Opération	Coût prévisionnel de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Bâtiment Archives – Tranche 1 Lieu de stockage et traitement des archives communautaires (et ex-EPCI). Nb : La Tranche 2 permettra l'ouverture au public et une mutualisation au bénéfice des archives communales, des communes volontaires. Garantir l'articulation avec les archives départementales	600.000€	2020	60.000€
Maison de services au public des pôles structurants Conforter Ardes et Sauxillanges, concrétiser Champex, réfléchir sur Brassac-les-Mines et St Germain-Lembron	1.000.000€	2021	300.000€
Accessibilité des bâtiments publics communautaires et des voies d'accès des bâtiments publics communautaires	200.000€	2020	60.000€
Mobilier pôle Enfance-Jeunesse	220.000€	2019	18.500€
Pôle Enfance-Jeunesse à Champex « Maison Crégut »	1.325.000€	2020	397.500€

Par ailleurs, dans le cadre du dialogue « prospectif » de ce contrat, l'intercommunalité et le Département se proposent sur cette thématique de conduire les réflexions et expérimentations suivantes :

- o Offrir aux familles une diversité accrue de choix et de proximité sur les modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, en lien avec le projet « maison Crégut » à Champeix
- o Elaboration d'un réseau d'appui aux démarches administratives afin d'améliorer la proximité de la réponse aux habitants en matière de médiation administrative et numérique
- o Réflexion sur le maillage du territoire par des projets d'accueil partagé de type MSAP notamment afin d'améliorer la proximité de l'accès des habitants aux services au public

Au titre de la rubrique « Insertion »

Opération	Coût prévisionnel de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Plateau technique Insertion « Hors les Murs » Disposer d'un atelier en pleine propriété en lieu et place de celui loué actuellement.	200.000€	2020	60.000€

Dans le cadre du dialogue « prospectif » de ce contrat, l'intercommunalité et le département se proposent sur cette thématique de conduire les réflexions et expérimentations suivantes :

- o Poursuite de l'expérimentation pilote autour de l'aménagement de parcours d'insertion adaptés aux réalités du territoire intercommunal
- o Déclinaison territoriale du futur schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage
- o Réflexion sur le déploiement des clauses d'insertion dans les marchés publics

Au titre de la rubrique « Habitat »

Dans le cadre du dialogue « prospectif » de ce contrat, l'intercommunalité et le Département se proposent sur cette thématique de conduire les réflexions et expérimentations suivantes :

- o Financement d'une partie d'un poste de chargé de mission énergie dans le cadre de la PTRE
- o Financement d'une mission de vérification de la vacance sur le terrain et auprès des communes ont des projets (pôles structurants, pôles de proximité, communes candidates à l'AMI Ville remarquables)
- o Financement d'une opération spécifique à destination des jeunes
- o Accompagner la sédentarisation des Gens du Voyage sur le territoire.
- o Réflexion pour apporter une aide transversale sur un projet global en lien avec la rénovation centres-bourgs, qui intégrerait les espaces publics, les voiries, les logements, etc.

Au titre de la rubrique « Mobilité »

Opération	Coût prévisionnel de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Etude mobilité Etude fiscale sur une simulation effective du Versement Transport	80.000€	2019	24.000€

Envoyé en préfecture le 28/02/2019
 Reçu en préfecture le 28/02/2019
 Affiché le 
 ID : 063-200070407-20190221-DEL_2019_06-DE

(VT) et complété d'une étude opérationnelle de tracés de lignes de transport et leurs coups de fonctionnement				
Extension du parking de la gare de Parent-Coudes-Champeix	150.000€	2020	45.000€	
Création et extension d'aires de co-voiturage Les 1ers aires de co-voiturage ont eu un réel rôle incitatif. Les aménagements projetés doivent permettre de mieux répondre à la demande devenue effective.	300.000€	2021	90.000€	
Création de Parking vélos	50.000€	2021	15.000€	

Dans le cadre du dialogue « prospectif » de ce contrat, l'intercommunalité et le Département se proposent sur cette thématique à conduire les réflexions et expérimentations suivantes :

- S'appuyer sur les études prospectives Mobilité déjà réalisées sur le territoire : SCOT, Etude d'opportunité d'un transport collectif en 2016, diagnostic des flux de mobilité en 2018.
- Conduire les études complémentaires nécessaires à la définition d'un projet de Mobilité (Stratégie) répondant aux enjeux du territoire : volet financier (Etude Versement Transport) et opérationnel (AMO pour la mise en place d'un réseau de transports collectifs et de solutions de mobilité sur le territoire).
- Mettre en œuvre les solutions identifiées dans le projet de mobilité et décliner de manière opérationnelle les actions transversales qui visent notamment à améliorer ou développer l'intermodalité (création et/ou extension des aires de covoiturage, création de parking vélos, parking relais à proximité des gares...)

Au titre de la rubrique « Numérique »

Opération	Coût prévisionnel de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Médiation Numérique touristique Création d'un outil numérique à définir de médiation et de découverte des patrimoines du territoire d'API selon plusieurs niveaux de lecture : du ludique au spécialiste.	100.000€	2020	30.000€
Portail Numérique territorial Au service des habitants, le portail numérique devra être un site d'information, un guichet unique interactif facilitant les démarches administratives et inscriptions, paiements de toute nature. L'articulation informatique avec les logiciels de gestions des services d'API, et avec la comptabilité devra être finement étudiée.	60.000 €	2021	12.250€

Dans le cadre du dialogue « prospectif » de ce contrat, l'intercommunalité et le Département se proposent sur cette thématique de conduire les réflexions et expérimentations suivantes :

- Définir le niveau de services attendu/voulu pour ce territoire en fonction d'une part des engagements pris au titre du RIP, de la mobilisation de solutions alternatives de type 4G fixe (projet en cours de définition par la Régie Auvergne Numérique) et des aspirations des acteurs locaux d'autre part.
- Construire un plan de médiation numérique

Au titre de la rubrique « Culture »

Dans le cadre du dialogue « prospectif » de ce contrat, l'intercommunalité et le Département se proposent sur cette thématique de conduire les réflexions et expérimentations suivantes :

- Mise en place et la coordination d'une gouvernance territoriale entre institutions (Etat, Région EPCI, Département),
- Déclinaison du partenariat entre le Conseil départemental et chaque EPCI via un "Contrat territorial culturel "définissant les objectifs partagés dans divers domaines culturels (lecture publique, enseignement artistique, éducation artistique et culturelles, diffusion et présence des artistes, archéologie...).
- Accompagnement des EPCI à repenser et/ou imaginer de nouveaux services à la population avec une approche transversale, culturelle et innovante.

Au titre de la rubrique « Sport »

Opération	Coût prévisionnel de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Qualification de l'espace aquatique, à Issoire Remplacement du filtre (100.000€), des carréages (300.000€) et équipements d'attrait (jeux extérieurs, ombrière, ...)	500.000€	2020	150.000€
Pôle matériel Sport Suite au diagnostic sportif territorial	30.000€	2020	9.000€

Dans le cadre du dialogue « prospectif » de ce contrat, l'intercommunalité et le Département se proposent sur cette thématique de conduire les réflexions et expérimentations suivantes :

La politique sportive est plus que jamais connectée aux enjeux de chaque territoire et aux questions de société. Ainsi, il paraît opportun de continuer à travailler en partenariat sur la mise en œuvre du diagnostic sportif.

Au titre de la rubrique « Tourisme »

Opération	Coût prévisionnel de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Etude du Centre d'interprétation Architectural et patrimonial (CIAP) Etude de concept d'un CIAP,	30.000€	2019	9.000€

comme support de découverte de la richesse patrimoniale du territoire.			
Potentiellement située à Issoire, la fonction CIAP pourrait être mutualisée avec l'autre fonction communautaire d'accueil touristique, ainsi que les offres culturelles communales (Centre d'Art Roman, Exposition Art Contemporain, Collection du Père Kim En Joong), voire de la Médiathèque.			

Par ailleurs, dans le cadre du dialogue « prospectif » de ce contrat, l'intercommunalité et le Département se proposent sur cette thématique de conduire les réflexions et expérimentations suivantes :

- Valoriser ce territoire doté d'un fort patrimoine avec le Pays d'Art et d'Histoire, l'art roman, les forts villageois et les villages de caractère (Usson...),
- Accompagner le projet de déploiement de la voie verte du Val d'Allier – V70 afin de développer notamment les services associés
- Conduire une réflexion concernant la mise en œuvre d'une politique qualitative de développement de l'offre d'hébergements en lien avec les thématiques prioritaires (notamment itinérance) dans le respect de la loi NOTRE.

Au titre de la rubrique « Environnement/Transition énergétique »

Opération	Coût prévisionnel de l'opération	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Etude Station Gaz Naturel Véhicule (GNV) Réflexion sur positionnement et aménagement d'une station proche de l'A75, contribuant au maillage de la distribution d'un carburant alternatif durable. L'investissement sera de portage privé.	30.000€	2019	9.000€

Dans le cadre du dialogue « prospectif » de ce contrat, l'intercommunalité et le Département se proposent sur cette thématique de conduire les réflexions et expérimentations suivantes :

- GEMAPI: Concernant les Milieux Aquatiques, le territoire est concerné par trois contrats territoriaux (contrat de rivière) qui seront soutenus par l'Agence de l'Eau 2019-2021. Le Département accompagnera ces projets et proposera un dispositif d'animation mutualisé à l'échelle du département qui pourrait porter l'animation de ces contrats.
- Espaces Naturels Sensibles (ENS) : Le territoire porte l'ENS d'Initiative Locale « Vallée des Saints » (Boudes). Un prochain plan de gestion devrait faire suite à celui de 2014-2018. Par ailleurs, le Département prévoit de développer les actions de valorisation des ENS, aussi, le territoire sera associé.

- **Plan Climat Air Energie Territorial** : L'article 188 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) impose aux EPCI à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants d'adopter un plan climat air énergie territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2018. L'élaboration d'un plan climat air énergie territorial peut être réalisée par l'intercommunalité elle-même si elle dispose de compétences internes ou avec l'appui d'un tiers expert (Bureau d'études). Le Département, ATMO ARA et l'Aduhme apportent un soutien technique à l'élaboration de ces PCAET. Le PCAET est un document réglementaire qui doit constituer une feuille de route pour le territoire en matière de transition énergétique. Il doit être corrélé avec d'autres stratégies territoriales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique... Pour autant, sa mise en œuvre doit se faire aisément et rapidement pour mobiliser l'ensemble des acteurs (élus, citoyens, acteurs économiques, etc.). L'opérationnalité doit être son maître-mot car les élus des territoires attendent avant tout des actions concrètes pour traduire de manière lisible et efficace le concept de transition énergétique. Lors de la mise en œuvre de ce plan d'actions, des projets ambitieux d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables seront mis en place (à partir de 2019).

Au titre de la rubrique « Agriculture »

Dans le cadre du dialogue « prospectif » de ce contrat, l'intercommunalité et le Département se proposent sur cette thématique de conduire les réflexions et expérimentations suivantes :

Depuis plus de 10 ans, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme soutient activement l'agriculture puydômoise via une politique qui allie proximité, solidarité et innovation. Ainsi, dans la continuité du développement de l'ingénierie territoriale confiée au Département par la loi NOTRe, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a acté, par délibération du 26 mars 2018, la mise en place d'une offre de services d'animation territoriale de proximité afin d'appuyer les intercommunalités dans la définition, le pilotage et la mise en œuvre de leur politique territoriale dans le domaine agricole.

Dans un souci de lutte contre la déprise agricole, d'incitation aux reprises d'exploitations et d'installation de nouveaux agriculteurs, l'Agglo Pays d'Issoire s'engage à déployer cette offre de services afin de développer des stratégies foncières agricoles dans l'objectif de maintenir un ancrage territorial de l'activité agricole.

* --

Le total des financements envisagés par le Département est d'un montant de 1.289.250 € sur la durée du contrat (Cf Annexe – Actions CTDD 2019-2021)

Article 5 : MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES DEPARTEMENTALES

Chaque projet, une fois son plan de financement stabilisé et connu le résultat de la consultation d'offres, sera présenté à l'organe délibérant du département, dans la limite des crédits inscrits au budget départemental.

Il fera l'objet d'une convention qui précisera les modalités de versement de l'aide départementale et répartition des crédits de paiement sur les différents exercices budgétaires, sous réserve du respect de l'annualité budgétaire.

Les projets d'investissement, objets du présent contrat, ne pourront prétendre à d'autres financements de part du Département.

Les expérimentations et/ou modalités de travail en commun décidées après la signature du présent contrat pourront faire l'objet d'un avenant à celui-ci, ou de conventions particulières si besoin.

Article 6 : DIALOGUE FINANCIER

L'intercommunalité s'engage, préalablement à toute décision du Département quant au financement des opérations mentionnées à l'article 4 du présent contrat, à adresser au Département :

- Son compte administratif 2017,
- Ses orientations budgétaires 2018 et son budget primitif 2018,
- Une prospective financière portant sur la période 2018 à 2021 incluant notamment les opérations envisagées au présent contrat et mettant en évidence l'évolution attendue de l'autofinancement et de l'endettement de l'intercommunalité.

Le Département pourra demander diverses précisions à l'intercommunalité concernant tant les données transmises que sa trajectoire financière à moyen terme.

Chaque année, l'intercommunalité s'engage ensuite à communiquer au Département son compte administratif ainsi qu'une prospective financière actualisée.

Dans le cadre du suivi annuel du contrat prévu à l'article 8 ci-après, les parties évoqueront notamment l'évolution de la situation financière de l'intercommunalité au regard des opérations réalisées.

Dans la perspective de la reconduction du contrat pour la période 2022-2024, un diagnostic financier sera établi par les parties incluant notamment l'évolution financière attendue pour l'intercommunalité pour les années 2022-2024.

Article 7 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet à compter de sa date de notification par le Département. Il prendra fin au 31 décembre 2021.

Article 8 : SUJVI DU CONTRAT

Les parties se réunissent une fois par an au minimum. Lors de cette réunion annuelle initiée par le département, les projets inscrits à l'article 4 font l'objet d'une présentation de leur état d'avancement respectif par le maître d'ouvrage de l'opération. Un état des lieux des réflexions ou expérimentations sera notamment présenté.

A l'occasion de ce bilan, les parties peuvent proposer le retrait ou l'ajout de projets. En cas d'accord le (ou les) nouveau(x) peut (peuvent) être inscrit(s) au contrat, dans la limite des crédits inscrits au contrat initial et du budget départemental.

Le financement de ces projets par le département est régi par les dispositions de l'article 5. Cette réunion annuelle permet également au Département de présenter l'ensemble des réalisations conduites, au titre de ses engagements précisés à l'article 4.1, au cours de l'année écoulée.

Cette réunion fait l'objet d'un compte rendu élaboré par le département. Le bilan de l'année 2021, dresse un bilan complet des actions conduites au titre du présent contrat.

Article 9 : CLAUSE DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application des présentes clauses est soumis au tribunal administratif de Clermont-Ferrand. Préalablement à la saisine de cette juridiction, les parties mettent en œuvre la procédure de règlement amiable suivante :

- la partie la plus diligente adresse à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé réception un mémoire comportant l'énoncé et la motivation du différend.
- l'autre partie dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception de ce mémoire pour y répondre.
- à l'issue de ce délai ou à réception de ce mémoire en réponse, la partie la plus diligente procédera à la saisine du tribunal.

Article 10 : RESILIATION

Le Département peut, à tout moment et sans aucun délai de préavis, pour tout motif d'intérêt général mettre fin au présent contrat.

En cas de résiliation du présent contrat, la Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire ne peut prétendre à une indemnité.

Article 11 : DOMICILE

Pour l'exécution des présentes clauses et de leurs suites, les parties font élection de leur domicile aux adresses mentionnées en page 1.

Article 12 : MODIFICATION DU CONTRAT

Les présentes ainsi que leurs annexes ne peuvent être modifiées que par voie d'avenant adopté par les parties.

Fait en 2 exemplaires originaux

A, le

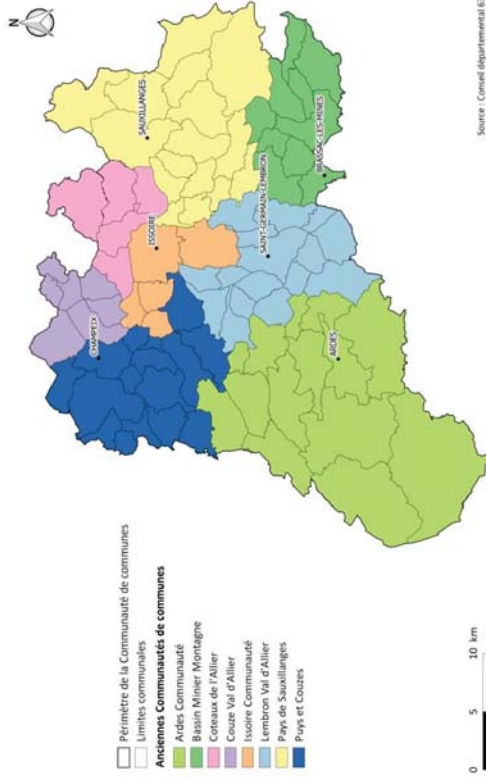
Pour le Département,
Le Président,

Pour la Communauté d'Agglomération
Agglo Pays d'Issoire,
Le Président,

Jean-Yves GOUTTEBEL

Jean-Paul BACQUET

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'ISSOIRE



La Communauté d'Agglomération compte quatre-vingt-dix communes et regroupe dorénavant les huit anciennes intercommunalités suivantes: Ardes Communauté (à l'exception de la Godivelle), Bassin Minier Montagne, Côteaux de l'Allier, Couze Val d'Allier, Issoire Communauté, Lembron Val d'Allier, Pays de Sauxillanges, Puys et Couzeux depuis le 1^{er} janvier 2017.

La Communauté d'Agglomération dénombre 54 800 habitants (2014) dont 14 286 habitants pour Issoire, la commune la plus peuplée du territoire.

Il s'agit d'un territoire constitué d'une multitude d'entités géographiques et paysagères, avec au centre une vaste plaine encadrée par des zones de moyennes montagnes constituées par les Hauts plateaux du Cézaillier à l'ouest et du Bas Livradois à l'est.

Les activités agricoles et viticoles sont encore bien représentées.

Le fonctionnement du territoire est marqué par le rôle structurant de la ville d'Issoire qui en tant que pôle industriel, de commerces, d'équipements et de services exerce une forte attractivité sur un grand nombre de communes.

Plusieurs pôles secondaires structurants sont également identifiés sur ce territoire: St Germain Lembron, Brassac les Mines, Ardes sur Couze, Sauxillanges et Champaix.

Compte tenu de la taille de ce territoire, il est soumis à des dynamiques démographiques et économiques différentes : influence de l'agglomération clermontoise pour le secteur de Champaix ; polarité autour d'Issoire, influence de la Haute-Loire au Sud autour de l'ancien bassin minier, partie sud-ouest autour d'Ardes sur Couze à dominante rurale, moins facile d'accès et enfin la partie est du territoire qui affiche également un caractère rural tout en étant marqué par une certaine attractivité résidentielle.

1. Le contexte démographique

L'agglomération a connu une croissance démographique importante entre 1999 et 2006, sa population progressant de 1.04 % chaque année durant cette période. Aujourd'hui le taux annuel d'évolution, plus faible, entre 2009 et 2014 est de 0.8 %. Il reste néanmoins supérieur à la moyenne départementale (0.47%).

Cette dynamique est plus particulièrement marquée autour du Val d'Allier au détriment du bassin de vie d'Ardes sur Couze.

Malgré cette dynamique démographique, ce territoire connaît un vieillissement de sa population. Les personnes âgées de plus de soixante ans constituent 27,67 % de la population. Les moins de vingt ans, quant à eux, représentent 22,66 % de la population. Il est assez représentatif de la composition de la population départementale. Cette moyenne cache bien évidemment des disparités à l'intérieur de ce territoire. L'indice de jeunesse est de 0,82 en 2014. Il a chuté puisqu'il était de 0,90 en 2006.

Il est important de noter que le territoire est pourvu d'une très bonne couverture médicale avec une densité d'infirmiers libéraux importante (604 infirmiers pour 100 000 habitants contre 178 infirmiers pour 100 000 habitants pour le Département).

2. Le contexte socioéconomique

Le territoire intercommunal compte deux fois plus d'emplois dédiés à l'agriculture que le Département : 6 % contre 3 %. L'industrie est également surreprésentée. Elle fournit encore 30 % des emplois. L'activité industrielle était historiquement présente sur le territoire avec l'industrie minière puis automobile ; depuis plusieurs décennies, la ville d'Issoire continue sa diversification avec un positionnement sur le secteur de l'aéronautique.

Le secteur agricole fournit encore 56,16 % des emplois dans l'ancien EPCI Ardes Communauté. L'agriculture est encore omniprésente sur les plateaux, dans les anciennes Communautés de communes Pays de Sauxillanges, Puys et Couzeux et Côteaux de l'Allier.

Malgré cela, c'est bien le tertiaire qui domine l'économie de l'intercommunalité (le secteur fournit % des emplois).

L'EPCI compte 19 165 emplois, dont 11 276 pour la seule ville d'Issoire, qui reste la locomotive du territoire. On dénombre 22 791 actifs occupés. Ces chiffres engendrent des flux pendulaires importants notamment à destination du pôle clermontois

Le taux de chômage est légèrement inférieur à la moyenne départementale puisqu'il touche 13.3 % de la population active (13,45 % dans le Puy-de-Dôme).

L'indice de concentration de l'emploi est égal à 0,84. La fonction résidentielle de ce territoire est donc particulièrement marquée.

Concernant le revenu médian par unité de consommation, la moyenne est de 19 545 euros en 2013 (elle est assez proche de la moyenne départementale), des inégalités entre les communes existent. En effet, de manière classique, plus on s'éloigne des pôles, plus les revenus sont faibles.

3. L'équipement du territoire

Au titre des services à la population

Des projets de création de maisons de services aux publics vont être impulsés avec une volonté de l'intercommunalité d'établir un maillage homogène du territoire.

L'offre d'hébergement en EHPAD est conséquente et assure un certain maillage du territoire.

Le territoire dispose de services et établissements pour personnes handicapées présents sur les communes d'Issoire, Brassac Les Mines, St Germain Lembron, St Gervazy et Nonette.

Le territoire compte cinq collèges (4 collèges publics et un collège privé) et trois lycées. Issoire est la commune la mieux dotée en matière d'éducation : Les Près (733 collégiens, chiffre en progression de 4,23 % par rapport à la rentrée précédente), Verrière (464 collégiens, + 4,53 %), Sévigné Saint-Louis (collège privé / 434 collégiens ; + 1,61%). Brassac les Mines accueille le collège Jules Ferry (189 collégiens ; + 4,23 % par rapport à 2016/2017). Saint Germain Lembron accueille le 5^{ème} collège de ce territoire avec le collège de Liziniat qui totalise 355 collégiens (effectif en recul de 1,69 %).

Les structures d'accueil collectif pour les enfants de moins de 3 ans sont présentes. Des pôles enfance jeunesse sont en cours de construction à Plauzat et Brassac-Les Mines et un projet à Champaix est en cours d'étude pour 2019. La thématique enfance jeunesse reste donc une priorité au sein de l'intercommunalité.

Le territoire dispose de nombreux équipements sportifs (piscines, salles multisports, terrains de grands jeux...). Un diagnostic sportif territorial est en cours au sein de l'agglomération. Il permettra de dresser un bilan qualitatif de ces équipements et proposer un programme d'investissements adapté. La rénovation des gymnases de St Germain-Lembron, Sauxillanges et Brassac-Les-Mines est programmée.

Au niveau culturel, le territoire va disposer d'une importante école de musique basée à Issoire. De nombreuses salles culturelles et des médiathèques rayonnent sur le territoire.

Au titre du logement

L'intercommunalité compte 31 179 logements dont 23 862 résidences principales, 3 228 résidences secondaires et 4 089 logements vacants. Ce territoire est marqué par une proportion relativement élevée de résidences secondaires (supérieure à 10%) et une vacance surreprésentée (surtout dans le Cézaillier).

Le territoire reste marqué par une construction neuve dynamique dans les communes périurbaines et un parc ancien important dans les territoires ruraux, potentiellement insalubre.

L'offre locative sociale est inférieure à la moyenne départementale. Issoire avec un taux de 20 % de logements sociaux concentre une grande part de cette offre.

Au titre des infrastructures numériques

77% des foyers disposent d'un accès haut débit (> 8 Mbit/s). 34 % des foyers sont éligibles à la fibre (soit des débits supérieurs à 100 Mbit/s). Ce taux pourrait être porté à 52 % dans le cadre de la phase 3 du réseau initiative publique porté par la région Auvergne numérique dont le département est partenaire. Les entreprises situées sur les communes suivantes AUZAT-LA-COMBELE, BERGONNE, BRASSAC-LES-MINES, LE BREUIL-SUR-COUZE, LE BROU, CHADELEUF, CHAMPEIX, CHARBONNIER-LES-MINES, COUDES, GIGNAT, ISSOIRE, NESCHERS, NONETTE, PARENT, SAINT-GERMAIN-LEMBRON, SAUVAGNAT-SAINTE-MARTHE, VICHEL, peuvent bénéficier de la fibre. Ces investissements ont été réalisés dans le cadre de la phase 1 du RIP qui s'est achevée en juillet 2017.

Une réflexion doit être conduite avec l'intercommunalité afin de définir le niveau de services attendu/voulu pour ce territoire en fonction d'une part des engagements pris au titre du RIP, de la mobilisation de solutions alternatives de type 4G fixe et des aspirations des acteurs locaux d'autre part.

Au titre du tourisme

La position géographique de ce territoire, en qualité de porte d'entrée sur le massif du Sancy, est un atout. Il est traversé par l'A75 et reste facile d'accès.

Le territoire dispose d'un patrimoine culturel et naturel riche, le territoire est de plus marqué par la présence importante de forts villageois, caractéristique de l'Auvergne. L'abbatiale d'Issoire est un site majeur de l'art roman.

Les villages de Montpeyroux et d'Usson sont labélisés « plus beaux villages de France », ce sont les 2 seuls du département.

La rivière Allier traverse ce territoire du nord au sud et constitue une infrastructure naturelle remarquable qui devrait accueillir dans les prochaines années le projet de voie verte du Val d'Allier.

Au titre de la mobilité

- Une voie ferrée desservant 4 gares dont Issoire (Intercités et TER)
- 86 circuits scolaires intra API,
- 65 circuits scolaires qui desservent une partie du territoire d'API,
- 2 lignes régulières qui desservent une partie du territoire d'API,
- 10 aires de covoiturage labellisées par le Département du Puy-de-Dôme.

API a pris la compétence transport depuis le 01/01/2018. Elle a pour ambition de déléguer l'exercice de compétence au Département jusqu'au 31/12/2022.

Envoyé en préfecture le 28/02/2019

Reçu en préfecture le 28/02/2019

Affiché le

ID : 063-200070407-20190221-DEL_2019_06-DE

4. Les principaux enjeux

Démographie

Des dynamiques contrastées entre les différents territoires qui demandent des réponses adaptées

Socio-Economique

Une forte représentation de l'emploi agricole et industriel
Définir une politique commune de l'insertion sur le territoire

Services à la population

Des projets à accompagner :

- maisons de services au public pour lesquelles une articulation des interventions du département et des acteurs locaux restent à consolider
- le maintien à domicile pour les personnes âgées à développer
- un programme de rénovation des équipements sportifs
- conforter le maillage du pôle enfance jeunesse avec le projet de Champeix

Logement

Développer le logement social en lien avec la mise en place d'un futur PLH
Accompagner les projets de logements sociaux à destination des personnes âgées
Mise en place du plan partenarial de gestion de la demande et de la conférence intercommunale du logement
Revitaliser les centres-bourgs dans les communes les plus rurales pour lutter contre la vacance

Infrastructures numériques

Un niveau d'équipement du territoire à développer en favorisant l'émergence de technologies alternatives

Culture

Une structuration du réseau de lecture publique à développer
Un enseignement musical à développer
Une convergence des saisons culturelles à promouvoir

Tourisme

Territoire attractif au niveau touristique
Projet d'aménagement de la voie verte à concrétiser.

Milieux Naturels

Contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2027 ; participer à la préservation du patrimoine naturel, en termes d'habitats, d'espèces, et de géologie.

Agriculture/Forêt

Mettre en œuvre une stratégie foncière agricole afin de maintenir un ancrage territorial de l'activité agricole (engagé dans le cadre du réseau agricole auquel la moitié de la CCTDM appartient depuis presque 10 ans).

Transport/mobilité

Construire une offre de mobilité permettant la desserte des territoires peu denses tout en proposant des alternatives viables à « l'autosolisme » sur l'agglomération d'Issoire et ses connexions avec la métropole clermontoise.

Récupérer, sur le long terme, la gestion de l'ensemble des offres de mobilité existantes, telles que le transport scolaire ou la politique de covoiturage.

ANNEXE – ACTIONS CTDD 2019-2021

	Actions Agglo Pays d'Issoire	Dépenses subventionnables en euros	CTDD	
			Département	Année
			Montant en Euros	
1	Etude du Centre d'interprétation Architectural et Patrimonial (CIAP)	30.000 €	9 000 €	2019
2	Mobilier Pôle Enfance-jeunesse	220.000 €	18 500 €	2019
3	Etude station Gaz Naturel Véhicule (GNV)	30.000 €	9 000 €	2019
4	Etude Mobilité	80.000 €	24 000 €	2019
5	Bâtiment Archive – Tranche 1	600.000 €	60 000 €	2020
6	Médiation Numérique touristique	100.000 €	30 000 €	2020
7	Plateau technique Insertion « Hors les Murs »	200.000 €	60 000 €	2020
8	Accessibilité des bâtiments publics communautaires et des voies d'accès des bâtiments publics communautaires	200.000 €	60 000 €	2020
9	Qualification de l'espace aquatique, à Issoire	500.000 €	150 000 €	2020
10	Pôle de matériels sport	30.000 €	9 000 €	2020
11	Pôle Enfance-Jeunesse, à Champeix « Maison Crégut »	1.325.000 €	397 500 €	2020
12	Extension du Parking de la gare de Parent- Coudes-Champeix	150.000 €	45 000 €	2019
13	Maisons de services au public des pôles structurants	1.000.000 €	300 000 €	2021
14	Portail numérique territorial	60.000 €	12 250 €	2021
15	Création et extension d'aires de co-voiturage	300.000 €	90 000 €	2021
16	Création de parkings vélos	50.000 €	15 000 €	2021
TOTAL			1 289 250 €	

Envoyé en préfecture le 28/02/2019

Reçu en préfecture le 28/02/2019

Affiché le



ID : 063-200070407-20190221-DEL_2019_06-DE